

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2019, s'est réuni le 8 juillet 2019, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire.

**Présents :** Monsieur Claude VIAL (Maire) -- Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ- Madame Annie LEGROS - Monsieur Joseph MARTIN(Adjoints) - Monsieur Jean-Claude MATILLON - Monsieur Serge OLLAGNIER - Monsieur Patrice SAUVAGEON - Madame Hélène HUGUES - Monsieur Bruno METRAL - Madame Pascale PERRIN - Madame Renée OECHSLIN - Monsieur Mathieu VAN HAESEBROECK - Madame Agnès ESPINOUX - Monsieur Olivier ARAUJO- Monsieur Thierry DUCHARNE - Madame Carole CHAVANET- .

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Corinne BARBASSO-BRUAS à Monsieur Joseph MARTIN  
Monsieur Paul ROCHEFORT à Madame Florence RODET-CURTY  
Monsieur Maurice GUERRIERI à Monsieur Claude VIAL  
Madame Laurence FLANDIN à Madame Hélène HUGUES  
Madame Arielle CABON à Monsieur Serge OLLAGNIER

**Absents:**

Madame Marie-Laure RUÉ - Monsieur Martin GUILLEMOT- Madame Véronique DUGOUJON- Madame Nathalie MASSENZIO -- Monsieur Gilles GIRE -

**Nombre de membres en exercice :** 27

**Nombre de présents :** 17

**Nombre de votants :** 22

**Secrétaire de séance :** Monsieur Serge OLLAGNIER

**Affichage du compte-rendu sommaire :** 10 juillet 2019

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire rend compte** des décisions prises dans le cadre des compétences que lui a déléguées le conseil municipal, en application des articles L 2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales :

- Décision 2019-001 : Fixation et règlement des honoraires d'avocat – Affaire BURRI/Commune de CHARLY
- Décision 2019-002 : Fixation des tarifs des services municipaux – Manifestation « Journée des plantes», dimanche 22 septembre 2019
- Décision 2019-003 : Fixation des tarifs des accueils de loisirs périscolaires municipaux à compter du 2 septembre 2019.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### A L'UNANIMITÉ

**DÉSIGNE** Thierry DUCHARNE en qualité de secrétaire de séance

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à la vente de gré à gré de l'appartement légué à la Commune par Monsieur AIRAUDI.

**APPROUVE** l'acquisition de l'immeuble situé 11, route des Condamines au prix de 170 000€, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet achat.

**DÉCIDE** de contracter auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 170 000€ pour financer l'achat de l'immeuble 11 route des Condamines et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative qui s'équilibre à 160€ en section de fonctionnement et 295 160€ en section d'investissement et **AUTORISE** l'admission en non valeur de créances d'une valeur de 86,03€.

**FIXE** à 30 ans la durée de l'amortissement des biens productifs de revenus imputés à l'article 2132.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région AURA, dans le cadre des dispositifs régionaux d'aide aux communes, pour l'installation du CRBA au domaine Melchior Philibert.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour la rénovation de la toiture de la crèche.

**DÉCIDE** de créer, afin de permettre le bon fonctionnement du service des Accueils périscolaires pour l'année 2019-2020, 2 postes d'agents vacataires et 7 postes non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité..

**DÉCIDE** de créer 1 poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet (14h30 hebdomadaires) et 1 poste non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (17h30 hebdomadaires) pour accroissement temporaire d'activité.

**AINSI DÉLIBÉRÉ**

**Claude VIAL,**

**Maire de CHARLY.**